DÉPARTEMENT DU DOUBS

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026

DCM : N° 2026-09-01

OBJET : CARSAT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DESTINES A AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260922-2026_09_01-DE

L'an deux mil vingt-six
Le vingt-deux septembre

NOTA : Compte-rendu de cette délibération affiché le 25/09/2026
Convocation du Conseil du 2 17/09/2026

Membres en exercice :	19
Membres présents :	18
Ayant pris part au vote :	19
Ayant donné procuration :	1

Résultat du vote :

Pour :	**19**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire.
Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Valérie ROGNON, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, M. David HUMBERT, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON
Absents ayant donné pouvoir : Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à Mme Eugénie BÔLE
Absents excusés :
Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Patrice PRETOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.
Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de sa prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des agents techniques, la commune envisage l'acquisition de plusieurs équipements destinés à réduite la pénibilité des tâches et à renforcer la sécurité au travail.

Le projet comprend notamment l'installation d'une mezzanine et de commande à distance des portes à l'atelier communal ainsi que l'acquisition d'un chariot élévateur, d'autolaveuses ainsi que la prise en charge et la certification de CACES.

Ces investissements permettront de limiter les manutentions manuelles, de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, d'améliorer l'organisation du travail et de renforcer la sécurité des agents.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 025-200082758-20260922-2026_09_01-DE

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 61 128 € réparti comme suit :

DESIGNATION	FOURNISSEUR	PRIX HT
Mezzanine Atelier communal	Devis Oudot Développement	27 380 €
Chariot élévateur pour atelier	Devis OGIMAT chariot électrique 1,8 tonnes	19 900 €
Autolaveuse 1	Devis NESTHY	4 250 €
Autolaveuse 2	Devis NESTHY	3 935 €
Commande à distances portes Atelier	Devis FV INDUSTRIES	3 683 €
CACES habilitation chariot élévateur employé	Devis AFTRAL	990 €
CACES habilitation chariot élévateur employé	Devis AFTRAL	990 €

Considérant que ces dépenses sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière de la CARSAT au titre de la prévention des risques professionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet des acquisitions listées ci-dessus,
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- Autorise le Maire à solliciter la CARSAT pour l'attribution de la subvention la plus élevée possible pour ces projets,
- Autorise le Maire à constituer, déposer et signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY,

MAIRIE TARCENAY-FOUCHERANS (25)